MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA FONCTION PUBLIQUE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Avis de concours interne sur épreuves pour le recrutement d'un adjoint des cadres hospitaliers

NOR: SASH1040244V

Un concours interne sur épreuves aura lieu au centre hospitalier Andrée-Rosemon, à Cayenne, en application du 2° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint des cadres hospitaliers, vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 7 (2°) du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs, les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif. Ils doivent être en fonctions et justifier de trois années au moins de services publics.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur des ressources humaines du centre hospitalier Andrée-Rosemon, rue des Flamboyants, BP 6006, 97306 Cayenne Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.